

**ADHESION ANNUELLE GYM-RANDO 2024-2025  
MARCHE – MARCHE ACTIVE**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Je m'inscris à la marche le mardi matin
- Je m'inscris à la marche active le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois
- J'atteste avoir pris connaissance des consignes aux randonneurs.
- J'autorise l'Association à utiliser les photos prises lors des événements.

**Montant de la cotisation : 30 €**

**Banque :**

Chèque à l'ordre de **GYM RANDO La Saussaye**

**CH N° :**

Toute adhésion est due pour l'année entière et non remboursable.

Tous les incidents survenus lors des activités au sein de l'Association doivent être couverts par votre propre assurance « individuelle » ou « responsabilité civile ».

Fait à la Saussaye le

**Signature**

---

**Consignes aux randonneurs :**

Lieu de rassemblement avant le départ de la randonnée : sur **la pelouse** et non sur la route.  
L'animateur et, si possible, un ou deux randonneurs portent un gilet fluo.

**Comment marcher sur la route :**

Le groupe marche sur le côté droit de la chaussée en petits groupes **de 20 mètres** de long maximum.

Si l'animateur estime qu'il y a danger, il prend la décision de faire traverser le groupe qui marche alors obligatoirement **en une colonne, côté gauche** de la route.

La traversée de la route doit se faire les **randonneurs groupés, au signal de l'animateur et perpendiculairement à la route.**

Il faut utiliser les passages piétons et respecter les feux tricolores.

Des pauses ont lieu régulièrement pour permettre aux randonneurs de se regrouper. Le groupe ne reprend sa marche **qu'au signal de l'animateur** quand il se sera assuré que le groupe est au complet

Réf. : [www.securite routiery.gouv.fr](http://www.securite routiery.gouv.fr)